

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN—LA DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. John Kerr a démissionné du poste de vice-président du Conseil canadien des industries forestières. La ministre a-t-elle pu savoir si cette démission voulait dire que le consensus a changé sur la politique de l'industrie forestière? Et quel effet cela aura-t-il sur les négociations?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai parlé avec M. Kerr qui m'a dit avoir démissionné du poste de vice-président de cet organisme parce qu'il ne partage pas l'opinion ou la stratégie de son président, Adam Zimmerman. Il ne croit pas, d'après ses paroles mêmes, que «taper sur le gouvernement fédéral» constitue une stratégie utile pour résoudre ce conflit.

M. Axworthy: Vous ont-ils fait de la peine, Pat?

Mlle Carney: Il m'a également assuré que l'industrie avait à son avis un rôle à jouer dans les négociations visant à résoudre le conflit touchant le bois d'oeuvre, et que lui et d'autres membres de l'organisme étaient désireux de collaborer avec nous...

M. Axworthy: Pourquoi ne vous joignez-vous pas à eux?

Mlle Carney: ... pour tâcher d'en arriver à une solution à ce problème.

M. le Président: A l'ordre. Je ferai remarquer aux députés que la séance a débuté plus tard que je l'aurais souhaité aujourd'hui. Je vais accepter une autre question. La parole est au député de Cape Breton—Richmond-Est.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

L'UTILISATION PAR L'ONTARIO DU CHARBON DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE D'ÉTUDE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à la question de l'utilisation du charbon de l'Ouest. Comme il le sait pertinemment, trois ministères fédéraux, de concert avec les gouvernements provinciaux, ont participé au groupe de travail. Le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas entrepris une étude semblable au sujet de l'utilisation par l'Ontario du charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question est fort intéressante. Comme le sait le député, une partie du charbon utilisé à l'heure actuelle en Ontario provient de l'ouest du Canada. L'étude en question a été entreprise pour voir si l'on ne pourrait pas en fait augmenter cette capacité. J'examinerai

Privilège—M. Holtmann

assurément les instances du député et les mesures qu'il nous recommande de prendre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SONGER À LA QUESTION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, dans un esprit de justice, je voudrais que le vice-premier ministre nous promette de veiller à ce que l'on songe aussi sérieusement au charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qu'on ne le fait à l'heure actuelle pour le charbon de l'Ouest utilisé en Ontario? Peut-il nous le promettre aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait assurément que pour prendre pareille initiative, il faut auparavant tenir compte de beaucoup de facteurs. Je ne connais pas parfaitement tous ces facteurs. Toutefois, je le répète, je suis disposé à examiner sérieusement les instances du député et à me pencher sur la question.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE DIVULGATION PRÉMATURÉE DU RAPPORT D'UN COMITÉ

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, je désire soulever une question de privilège qui me paraît très sérieuse et sur laquelle je vous demande de vous prononcer. C'est au sujet d'un article de la *Presse canadienne* paru dans les nouvelles canadiennes de la *Gazette* de Montréal. D'autres journaux canadiens, dont le *Citizen* d'Ottawa, ont publié des articles semblables. L'article en question est intitulé: «Le comité veut réviser le plan des Postes, dit un député». Voici le premier paragraphe:

Le comité des communes qui étudie l'avenir des Postes demandera la révision de leur nouveau plan d'entreprise, mais les députés conservateurs veulent s'en tenir, malgré l'opposition qu'il suscite, au projet de privatisation qui vise la plupart des bureaux de poste ruraux. C'est ce qu'a déclaré hier, à la *Presse canadienne* un membre de ce comité.

Un membre du comité a violé l'un des privilèges fondamentaux de la Chambre et de ce comité qui doit pouvoir réserver la primeur de son rapport à la Chambre. Cela permet d'assurer ce que Beauchesne appelle «le déroulement ordonné des travaux parlementaires».

Beauchesne est très clair sur ce point. Il dit que la Chambre est investie du droit de faire respecter ses règles. Le leader parlementaire du nouveau parti démocratique nous a rappelé ce droit le 21 novembre lorsqu'il a soulevé la question de privilège pour se plaindre que quelqu'un était au courant de la teneur d'un projet de loi. Il a cité le commentaire 22 de la 5^e édition de Beauchesne qui dit ceci:

Le Parlement est investi du droit de faire respecter ces règles, non seulement par les députés ou autres personnes admises dans les locaux qu'il occupe, mais encore par le public en général dont les membres pourraient gêner le déroulement ordonné des travaux parlementaires.